

AJ.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2008-003 DU 16 JANVIER 2008

Chargeant le Général de Division Félix Tissou
HESSOU, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité
Publique de l'intérim du Président de la
République pour compter du 16 janvier 2008.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2007-540 du 02 novembre 2007 portant composition du Gouvernement ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Pendant l'absence de Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, le Général de Division Félix Tissou HESSOU, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique est chargé d'assurer l'intérim dès le départ de la délégation présidentielle pour Ouagadougou.

.../...

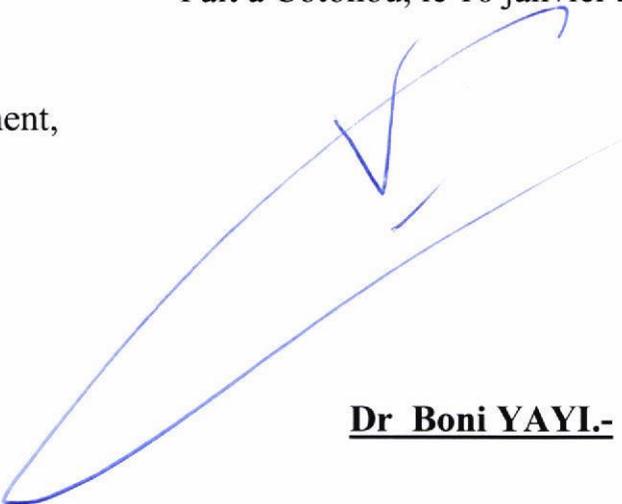
Article 2.- Il est délégué au Général de Division Félix Tissou HESSOU, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique durant cette période, les pouvoirs de Chef du Gouvernement.

A ce titre, il est notamment accordé au Général de Division Félix Tissou HESSOU, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique, le pouvoir de signature des actes réglementaires et tout autre document officiel devant faire l'objet de communication à l'endroit de l'opinion publique ou de transmission par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement aux Présidents des autres Institutions de la République.

Article 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 16 janvier 2008

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MINISTERES 26
SGG 4 DC/MIL 2 DEPARTEMENTS 6 JO 1.